

Groupe de Travail sur les Pertes

Proposition de plan d'action

1^{er} avril 2009

Ordre du jour

- Description du modèle actuel
- Objectif et présentation du Groupe de Travail
- Proposition de plan d'action

Sommaire

- Description du modèle actuel
 - Le cadre légal
 - Des contraintes techniques à prendre en compte
 - Les modalités actuelles d'achats des pertes
 - Des évolutions souhaitables ?
- Objectif et présentation du Groupe de Travail
- Proposition de plan d'action

Le cadre légal

- En France, **les gestionnaires de réseaux sont responsables** de la compensation des pertes
 - Dans le **cas du transport, cette fonction est explicitement indiquée** dans l'article 15 de la loi du 10 février 2000
 - En revanche, la fonction de couverture des pertes n'a pas été explicitement attribuée **pour la distribution** par la loi du 10 février 2000. Toutefois :
 - L'article 19 de la loi du 10 février 2000 dispose, de façon générale, que chaque GRD « *veille, à tout instant, à l'équilibre des flux d'électricité [...] du réseau qu'il exploite, compte tenu des contraintes techniques pesant sur ce dernier* »
 - La proposition tarifaire TURPE 2 approuvée par la décision interministérielle confirme que la mission de couverture des pertes relève bien des GRT et GRD qui « *achètent l'énergie nécessaire à la compensation de leurs pertes d'énergie pour l'essentiel sur le marché* »

Des contraintes techniques à prendre en compte

- En Europe, les gestionnaires de réseaux sont généralement responsables de la couverture des pertes, notamment du fait des contraintes techniques
 - 2 catégories de pertes qui se mesurent en global
 - les **pertes techniques** dans les éléments constitutifs des réseaux électriques
 - les **pertes non techniques** : erreurs d'estimation, de facturation ou de mesure, fraude
 - Les prévisions sont faites à « climat normal ». Le **degré de précision** des prévisions est très dépendant de la maturité des méthodes d'évaluation et des aléas climatiques
 - Les **délais d'obtention** des valeurs définitives sont très longs et impliquent des ajustements ex-post qui peuvent être significatifs

Les modalités actuelles d'achat des pertes (1/3)

- Comment les gestionnaires de réseaux doivent-ils se procurer l'énergie des pertes ?
 - **L'article 14 de la directive 2003/54/CE** prévoit que, lorsqu'ils assurent cette fonction, les **GRD** doivent se procurer l'énergie des pertes « *selon des procédures transparentes, non discriminatoires et reposant sur les règles du marché* »
 - **Les articles 11 de la directive 2003/54/CE et 15 de la loi du 10 février 2000** disposent que le **GRT** doit se procurer l'énergie des pertes selon des procédures concurrentielles, reposant sur les règles du marché, non discriminatoires et transparentes
- En pratique, ERDF et RTE procèdent à des appels d'offres auprès des acteurs du marché de gros
- Depuis février 2009 RTE est actif sur EPEX Spot pour couvrir la dentelle

Les modalités actuelles d'achat des pertes (2/3)

- Les gestionnaires de réseaux sont libres de définir leur stratégie d'achat dans les limites permises par :
 - la liquidité du marché à terme intermédiaire (2 TWh/jour ouvert en moyenne sur l'année 2007)
 - l'horizon de liquidité du marché (aujourd'hui max 3 ans)
 - leur politique de gestion du risque

- La stratégie actuelle des gestionnaires de réseaux repose sur une politique d'achat régulière visant à fermer progressivement les positions sur trois ans

Les modalités actuelles d'achat des pertes (3/3)

- Répercussion du coût dans le modèle actuel de couverture des pertes
 - les charges liées aux pertes sont intégralement couvertes par le TURPE ex-ante
 - toute évolution de ce coût est également répercutée dans le tarif via le mécanisme du CRCP ex-post

- Les évolutions du TURPE ne sont pas automatiquement répercutées **dans les tarifs réglementés de vente.**
 - ⇒ Cela fait peser le risque aux fournisseurs de ne pas pouvoir répercuter aux clients finals la totalité de l'évolution du coût qu'ils supportent

Des évolutions souhaitables ? (1/2)

- Le coût d'achat des pertes dépend directement des prix de marché à terme, et est soumis à leur volatilité
 - Une hausse continue des prix de marché sur la période 2005 – 2008 qui a accentué l'importance des pertes dans le tarif
 - La persistance d'un écart significatif **entre prix de marché et tarifs réglementés** a rendu moins attractif le mécanisme d'achat sur le marché

Des évolutions souhaitables ? (2/2)

- Lors des consultations publiques sur le TURPE menées en 2008, plusieurs acteurs de marché ont évoqué des possibilités d'évolutions
 - Négociation de contrats de très long terme
 - Participation à un consortium d'achat (type Exeltium)
 - Achats des pertes par les acteurs qui s'approvisionnent sur le marché de gros (injecteurs ou fournisseurs et gros consommateurs)
- Les travaux de la commission Champsaur sur les tarifs réglementés pourraient ouvrir la porte à des évolutions des modalités d'achat des pertes

Sommaire

- Description du modèle actuel
- Objectif et présentation du Groupe de Travail
- Proposition de plan d'action

Objectif du Groupe de Travail sur les Pertes

- Dresser un diagnostic des différentes évolutions possibles du dispositif de couverture des pertes
- Les conclusions de cette réflexion permettront d'éclairer les décisions des acteurs publics sur ce sujet
- Elles seront prises en compte par la CRE lors de l'élaboration de propositions d'amélioration du dispositif de couverture des pertes dans le cadre de TURPE 4

Composition du Groupe de travail : Comité de Pilotage

- M. DYEUVRE, Commissaire à la CRE, Président du Comité de Pilotage
- M. BORNARD, Vice-Président du Directoire de RTE
- M. CHONE, Président de l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Electricité
- M. CONIL-LACOSTE, Directeur Général de Powernext
- M. DURDILLY, Président de l'UFE
- M. FONTAINE, Sous-directeur Système électrique et énergies renouvelables à la DGEC
- M. KEPPLER, Professeur des Universités en Sciences Economiques
- M. PONS, Membre du directoire, Directeur Général Adjoint Clients et Fournisseurs d'ERDF
- M. RIOS, Secrétaire général EFET TF France
- M. RODRIGUEZ, Président de la Commission Electricité de l'UNIDEN



13

Composition du Groupe de travail : Rôle du groupe de soutien

- Le comité de pilotage est assisté par un groupe de soutien représentatif des directions de la CRE qui assure :
 - L'assistance technique et rédaction de notes techniques à la demande du comité de pilotage
 - Le secrétariat, rédaction des comptes-rendus de réunion, des documents de synthèse et du rapport final
 - L'appui logistique
- Le groupe de soutien assiste aux réunions du comité de pilotage mais n'intervient pas directement dans les discussions



14

Sommaire

- Description du modèle actuel
- Objectif et présentation du Groupe de Travail
- Proposition de plan d'action

Un plan d'action en trois étapes

- **Etape 1** : Définition du cadre d'analyse
- **Etape 2** : Analyse de modèles clefs
- **Etape 3** : Rédaction du rapport

Etape 1: définir le cadre d'analyse sur la base de questions clefs

Exemples de questions qui pourraient être abordées :

- Comment minimiser le coût des pertes dans un contexte incertain ?
- Le responsable de la compensation des pertes doit-il être soumis à des incitations à une bonne gestion ?
- La question de la minimisation des volumes est-elle pertinente ?
- Comment analyser les impacts sur le marché de gros?
- ...

Etape 2 : une analyse des modèles clefs structurée autour de trois axes

- Caractérisation des modèles clefs :
 - Qui est responsable ?
 - Quel instrument de couverture ?
 - Quel arbitrage coût/risque sous-jacent ?
 - Quelles incitations à une bonne performance de la part du responsable de la couverture des pertes ?
 - Quelle répercussion du coût des pertes à l'utilisateur final ?
- Analyse de l'impact de ces modèles sur le marché de gros
- Identification des éventuelles difficultés juridiques et compatibilité avec les pratiques européennes

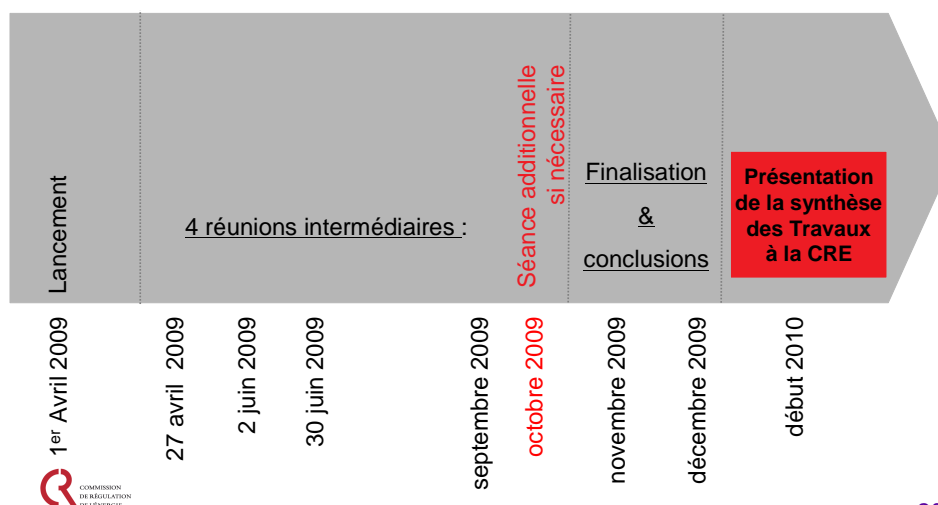
Programme des séances

- **Réunion 1 :**
 - Définition du plan d'action
 - Amorce de la discussion sur la définition du cadre d'analyse
- **Réunion 2 :**
 - Suite de la discussion sur le cadre d'analyse
 - ⇒ Identifier les questions clés pour caractériser et analyser les modèles de couverture des pertes et choix des modèles à analyser
- **Réunion 2 bis ?**
 - Comment traiter la question de la minimisation des volumes ?
- **Réunions 3 et 4**
 - Caractérisation des modèles sélectionnés
- **Réunion 5**
 - Analyse de l'impact des modèles sur le marché de gros et de leur faisabilité du point de vue juridique. La compatibilité avec les pratiques européennes sera également examinée.
- **Réunion 6 et 7**
 - Synthèse des travaux et rédaction du rapport



19

Planning de travail : 6 à 8 réunions à répartir sur 9 mois D'avril 2009 à décembre 2009



20

Proposition d'organisation

- 6 à 8 séances dont 4 de discussion et 1 ou 2 consacrée(s) au rapport final
- Les membres du Comité de Pilotage pourront être invités **à faire des présentations pour introduire les débats**
- Documents produits par le Groupe de Travail
 - Un **document de synthèse rédigé à l'attention des membres du Groupe de travail à l'issue de chaque réunion** intermédiaire
 - Un **rapport final** destiné à être rendu public : synthèse des travaux + compilation d'extraits des documents de synthèse

Création d'un site internet dédié

- Les objectifs de ce site internet sont :
 - Présenter les objectifs du Groupe de Travail
 - Présenter les membres du Comité de Pilotage (photographie et mini biographie)
 - Publier les documents destinés à être rendus publics, notamment la version publique du rapport de synthèse final.
 - Permettre aux acteurs qui se considéreraient insuffisamment représentés au sein du Comité de Pilotage de soumettre au Groupe de Travail une contribution écrite